



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections**

**ARRETE N° 2807/SG/DCL**

*Enregistré le 2 septembre 2020*

fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants  
à l'élection d'un député à l'Assemblée nationale du 20 septembre 2020  
dans la 2<sup>ème</sup> circonscription du département de La Réunion

**LE PREFET DE LA REUNION  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code électoral ;

**VU** le décret n° 2020-999 du 7 août 2020 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (2<sup>ème</sup> circonscription de La Réunion) ;

**VU** la circulaire n° INTA1625463J du Ministre de l'intérieur du 19 septembre 2016 relative à l'organisation des élections partielles ;

**VU** la circulaire n° NOR : INTA1714249C du Ministre de l'intérieur du 11 mai 2017 relative à l'organisation des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ;

**VU** le procès-verbal des opérations de tirage au sort effectuées le 28 août 2020 en application de l'article R.28 du code électoral fixant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage aux candidats de la 2<sup>ème</sup> circonscription ;

**SUR** proposition du secrétaire général,

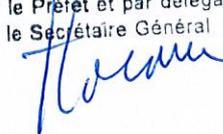
**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - La liste des candidats et de leurs remplaçants à l'élection d'un député à l'Assemblée nationale du 20 septembre 2020 dans la 2<sup>ème</sup> circonscription du département de La Réunion est arrêtée comme suit :

.../...

2 <sup>ème</sup> circonscription		
N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	M. Rémy MASSAIN	Mme Anaëlle HOAREAU
2	M. Jacques Elie DIJOUX	Mme Corine Geneviève DEURVEILHER
3	Mme Karine LEBON	M. Fayzal AHMED-VALI
4	M. Michelle LARTIN-GRAJA	M. André FOUREL
5	Mme Audrey FONTAINE	M. Sergio ERAPA
6	M. Jean Philippe DESBY	M. Anthony DOBI
7	Mme Laurence LOUGNON	M. Jean Brice HERODE
8	Mme Davilla VERDUN	M. Didier TIVERNE
9	M. Alain BENARD	Mme Lucie PAULA-BAWEDIN
10	M. Hary GRONDIN	Mme Marie-Claudine FERON
11	M. Patrick SERVEAUX	Mme Aline MURIN-HOARAU
12	M. Jean François NATIVEL	Mme Véronique FERRIER
13	M. Philippe ROBERT	Mme Coralie MARCELINA-LATOUZE
14	M. Charles MOYAC	Mme Geneviève PAYET

**Article 2** - Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion, le sous-préfet de Saint-Paul ainsi que les maires des communes de La Possession, du Port et de Saint-Paul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,  
 Pour le Préfet et par délégation  
 le Secrétaire Général  
  
 Frédéric JORAM